



**Procès-verbal de la réunion du conseil d'établissement
des écoles Hudon-Ferland / Sainte-Hélène / Saint-Louis de Saint-Joseph
tenue le 4 février 2019 à 19 h, à l'école de Sainte-Hélène**

TROISIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Sont présentes : Mmes Mélissa Viel, Caroline Gagnon, Stéfanie Pelletier, France Charest, Sophie Mignault, Caroline Landry, Emilie Lhopiteau, Annie Bouchard, Julie Pelletier, Annie Martin, Mélanie Garant, Marie Lemoine et Chantal Dubé

Sont absentes : Mmes Marie-Ève Gagnon, Amélie Charest et Pascale Contreras-Paradis

Est invitée : Mme Nancy St-Pierre, commissaire

1. Bienvenue / Ouverture de la séance et vérification du quorum (61 LIP)

La vice-présidente et la direction souhaitent la bienvenue à tous et vérifient le quorum.

En raison de la présence du public, la vice-présidente mentionne que le public ne peut intervenir lors de la séance et qu'une période de questions est prévue à la fin.

2. Adoption de l'ordre du jour (par courriel)

Il est proposé par Mme Mélissa Viel et résolu d'adopter l'ordre du jour tel quel.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance (3 décembre 2018) (par courriel)

3.1 Suivi au procès-verbal

Aucun suivi.

Il est proposé par Mme Emillie Lhopiteau et résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2018 tel que reçu par courriel et lu par les membres.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Points de la direction d'établissement :

4.1 Demande d'ouverture d'un service de garde en milieu scolaire (par courriel) /

APPROBATION-RÉSOLUTION

Lecture de la lettre de demande des parents datée du 27 novembre 2018 et reçue le 30 novembre 2018. Lecture du document explicatif au sujet d'une demande. Présentation des facteurs à considérer dans l'analyse de la demande : autofinancement incluant les congés de maladie ou maternité du personnel; relocalisation de la bibliothèque municipale-scolaire; absence de subvention (MÉES) de départ; impacts sur les milieux de garde privés, nombre d'enfants inscrits comme régulier pour le financement...

Procédure :

- Inscriptions des élèves 2019-2020;
- Sondage envoyé à tous les parents des élèves inscrits en 2019-2020;

- Discussions avec les différents services de la CS ainsi qu'avec la municipalité;
- En mai, les parents ayant répondu dans l'affirmative d'un service de garde devront remplir le contrat d'engagement de l'inscription;
- Par la suite, la CS va émettre la réponse.

Suite à l'ensemble des informations reçues, les membres du CÉ approuve la demande et recommande à la CS de procéder à l'analyse.

DEMANDE D'ANALYSE POUR L'OUVERTURE D'UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE

ATTENDU QUE quelques parents d'élèves de l'école de Ste-Hélène ont présenté à la direction d'école une demande d'ouvrir un service de garde en milieu scolaire;

ATTENDU QUE ce service doit atteindre l'autofinancement;

ATTENDU QUE l'école doit s'assurer d'avoir du personnel qualifié selon les normes de la commission scolaire;

ATTENDU QUE l'école de Ste-Hélène a déjà eu un service de garde en milieu scolaire et qui a dû fermé en raison de son non financement;

ATTENDU QUE l'allocation de base ministérielle pour l'implantation d'un service de garde a déjà été donnée et que celle-ci n'est pas récurrente;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement est sensible à l'existence d'au moins cinq milieux de garde familiale dans la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil demande un partenariat avec la municipalité en raison de l'impact sur la bibliothèque municipale;

IL EST PROPOSÉ par Mme Emilie Lhopiteau et résolu :

QUE le conseil d'établissement des écoles Hudon-Ferland, St-Louis de St-Joseph et de Ste-Hélène demande à la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup de procéder à l'analyse d'ouvrir un service de garde en milieu scolaire à l'école de Ste-Hélène pour 2019-2020.

ADOPTÉ à Ste-Hélène en date du 4 février 2019.

de résolution : 2018-19-03

4.2 Éducation à la sexualité + COSP (par courriel) / APPROBATION

La direction explique les contenus à voir en éducation à la sexualité du préscolaire à la 6^e année (voir tableau présenté). Les enseignantes sont soutenues et accompagnées par notre sexologue à la CS, Mme Annick Kerschbaumer, ainsi que par l'infirmière et la travailleuse sociale du CISSS. Les contenus respectent le développement de l'enfant et son niveau d'âge. Des dépliants explicatifs seront envoyés à tous les parents dans les prochains jours.

COSP : Contenu en orientation scolaire et professionnel pour les élèves de 5^e et 6^e années.

Il est proposé par Mme Annie Bouchard et résolu d'approuver les documents reçus. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4.3 Projet éducatif (par courriel) / CONSULTATION

Présentation du travail fait par le comité de travail du 7 janvier dernier. Le sondage aux parents via la CS sera envoyé dans les prochains jours. Compilation par le comité et le tout sera ramené au CÉ.

4.4 Actes d'établissement 2019-2020 (par courriel) / CONSULTATION

Présentation des documents.

La question soumise à la consultation est la suivante :

Quelle est votre avis et proposition concernant le projet d'organisation scolaire 2019-2020 de la commission scolaire?

L'organisme est en accord. Motifs de l'avis et proposition :

Pour Ste-Hélène, conditionnellement si ouverture d'un service de garde, il y aura impact sur le local de la bibliothèque municipale scolaire.

Le rapport de consultation est complété et sera retourné à M. Éric Choinière.

**Il est proposé par Mme Mélissa Viel et résolu d'approuver le rapport de consultation.
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

4.5 Critères d'inscription 2019-2020 (par courriel) / INFORMATION

Ils ont été adoptés par le conseil des commissaires en date du 8 janvier 2019.

Document disponible sur le site de la CS.

4.6 Activités-sorties / APPROBATION-INFORMATION

Mme Chantal Dubé énumère les activités à venir et nous informe d'une demande de commandite.

Référence : formulaires.

5. Rapports :

5.1 Représentante du comité de parents

Mme Amélie Charest est absente.

5.2 Représentantes des enseignants des 3 écoles

Hudon-Ferland :

- Collecte de cannettes et bouteilles = 423 \$
- Spectacle « Piano à grelots »
- Les Débrouillards en science
- Présentation des collections (3^e année)
- Atelier de scrapbooking (4^e année)
- Dictée P.G.L. (5^e et 6^e années)
- Sortie au Mont Saint-Mathieu (ski alpin et glissade) à venir

Ste-Hélène :

- Reprise de l'activité pyjama du 21 décembre le 8 janvier
- Activité cuisine Chili par un élève
- Activité boîte de livres
- Journée blanche reportée au 20 février
- Ski alpin au Mont-Saint-Mathieu à venir

St-Joseph :

- Sortie de Noël reprise
- Journée blanche à venir
- Mont Saint-Mathieu (5^e-6^e années)
- Passeport de lecture (5^e-6^e années)

5.3 Représentante du service de garde

Il n'y a plus de traiteur depuis le retour des fêtes.

Le service de garde ne sera pas ouvert pendant la semaine de relâche scolaire.

Activité prévue lors de la prochaine journée pédagogique : sortie à la patinoire.

La direction souligne la semaine nationale des enseignants. Remerciements de leur engagement et de leur magnifique travail!

5.4 Représentante de l'OPP (St-Joseph)

Elle est absente.

5.5 Représentante de l'OPP (Ste-Hélène)

- Journée blanche
- St-Valentin : distribution surprise aux enfants
- Dîner santé
- Activité de fin d'année en cours de réflexion

5.6 Responsable de la trésorerie

Le solde au compte est de 1 245,06 \$. Le formulaire pour demande de remboursement sera envoyé par courriel aux membres. Les demandes devront être faites avant la fin mars en raison de l'exercice financier.

6. Correspondance

Aucune.

7. Autres sujets :

Aucun. Mme St-Pierre, commissaire fait un bref mot.

8. Questions du public

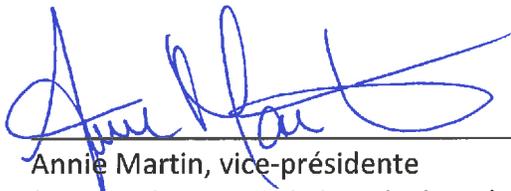
- Est-ce possible que les parents fassent des dons pour le fonctionnement du service de garde?
RÉPONSE : Oui, c'est possible (à voir le cas échéant avec la direction de l'école).
- Est-ce possible de faire des activités de financement pour le service de garde?
RÉPONSE : Oui et le tout sera regardé au moment venu si tel est le cas.
- Analyse d'un service de garde en milieu familial et respect de ratios. Évaluation à court, moyen et long terme pour la viabilité en fonction de la projection d'utilisation du service. Pas de service concurrentiel en milieu familial. Plan B si l'analyse ne conclut pas pour l'ouverture. Est-ce du ressort du CÉ? *RÉPONSE : Non.*
- Est-ce que des parents bénévoles pourraient aider au service de garde?
RÉPONSE : Il y a des normes et conventions à respecter. C'est possible ponctuellement pour des ateliers, mais pas pour de l'encadrement. Employés de la CS.

- Quel est le nombre minimum d'élèves pour l'ouverture d'un service de garde?
RÉPONSE : Difficile à dire selon le statut (régulier ou sporadique) lors de l'inscription.
- Est-ce possible de faire une demande pour inscrire un enfant dans une autre école?
RÉPONSE : Oui, c'est possible. Il y a, dans les décisions, des facteurs de surcharge d'école à considérer (il ne faut pas vider une école pour en surcharger une autre).

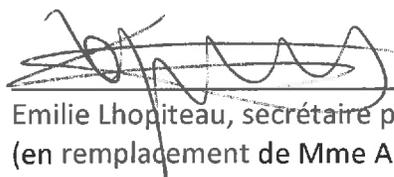
9. Levée de l'assemblée

La prochaine rencontre est prévue le 1^{er} avril 2019.

Il est proposé par Mme Caroline Landry et résolu à l'unanimité que la réunion soit levée à 20 h 30.



Annie Martin, vice-présidente
(en remplacement de la présidente)



Emilie Lhopiteau, secrétaire pour la réunion
(en remplacement de Mme Amélie Charest)



Chantal Dubé, directrice